



VIRE

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***14229733***Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de LIEGE, division NEUFCHATEAU
le **18 DEC. 2014**
jour de sa réception.
Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0460.675.071

Dénomination

(en entier) : **NORDI**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : La Besace 14 à 6852 Our - Paliseul

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démissions et nominations administrateurs - Modification du siège social

De l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme NORDI qui s'est tenue en date du 24 octobre 2014, il résulte que les résolutions suivantes ont été prises :

PREMIERE RESOLUTION - Démissions d'administrateurs

L'assemblée prend acte de la démission à partir de ce jour de Madame Janine MARTIN et Monsieur Louis-Marie PIRON de leurs mandats d'administrateur et, pour le second, d'administrateur-délégué.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Nominations de nouveaux administrateurs

Sont nommés administrateurs :

- SPRL François PIRON, Moulin d'Our, 2 à 6852 Our, représentant permanent, Monsieur François PIRON.

- Monsieur Aubry LEFEBVRE, rue Basse, 42 à 5332 Crupet.

Les mandats ainsi confiés commencent ce jour pour venir à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2015.

Les administrateurs exerceront leur mandat à titre gratuit.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Décharge aux administrateurs sortants

Décharge est donnée par l'assemblée à Madame Janine MARTIN et Monsieur Louis-Marie PIRON de leurs mandats d'administrateur (en ce compris celui d'administrateur-délégué).

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 24 octobre 2014, il résulte que les résolutions suivantes ont été prises :

PREMIERE RESOLUTION - Nomination d'un administrateur-délégué

En application de l'article 18 des statuts, le conseil d'administration nomme à la fonction d'administrateur-délégué de la société, la SPRL François PIRON, représentée par son représentant permanent, Monsieur François PIRON.

La résolution est prise à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Modification du siège social

En application de l'article 2 des statuts, le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société à 5100 WIERDE, rue du Fort d'Andoy, 5.

La résolution est prise à l'unanimité.

SPRL François Piron

Représentée par Monsieur François PIRON

Administrateur-délégué

Déposés en même temps : PV AG du 24/10/2014 et PV CA du 24/10/2014

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature